

Sommaire: Évaluation de l'Entente Canada-Nouveau Brunswick sur le développement du marché du travail



Objectifs du programme

L'Entente Canada-Nouveau Brunswick sur le développement du marché du travail (EDMT) est une entente bilatérale entre le Canada et Nouveau Brunswick pour la conception et la mise en œuvre de prestations d'emploi et de mesures de soutien (PEMS). L'objectif des PEMS consiste à aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi.

Les prestations et les mesures suivantes font l'objet d'un examen dans l'évaluation.

- Le programme de **Formation et perfectionnement professionnel** veille à ce que les personnes dont le cas est pris en charge et pour qui le plan d'action en matière d'emploi oblige un perfectionnement des compétences puissent avoir accès à une aide financière pour faciliter l'atteinte de leur objectif.
- Le programme d'**Accroissement de l'emploi – subvention salariale à l'employeur** aide les participants à acquérir une expérience en milieu de travail en offrant aux employeurs une aide financière.
- Le programme d'**Aide au travail indépendant** prévoit différentes mesures de soutien lors de la phase initiale de développement de l'entreprise, notamment de l'aide financière, de l'encadrement et des conseils techniques.
- Les **Services d'aide à l'emploi** soutiennent les personnes qui se préparent à entrer dans le marché du travail ou à le réintégrer, ou aident les personnes à trouver un meilleur emploi. Les services comprennent notamment le counseling, les techniques de recherche d'emploi, les services de placement, la communication d'information sur le marché du travail et la gestion de cas.
- Les **Services d'aide à l'adaptation** et la **Formation de la main-d'œuvre** aident les employeurs, les collectivités ou les secteurs d'emploi à répondre à leurs besoins en

matière d'adaptation de la main-d'œuvre et de ressources humaines.

- Les initiatives de **Recherche et innovation** visent à trouver de meilleures façons d'aider les gens à se préparer à l'emploi, à retourner en emploi ou à conserver un emploi et à être des participants productifs au sein de la population active.



Investissement au titre de l'EDMT

Au cours de l'exercice 2020 à 2021, le Canada a transféré 111.5 millions de dollar à Nouveau Brunswick.



Objectifs de l'évaluation

Fort du succès des cycles d'évaluation des EDMT précédents, la présente évaluation vise à combler les lacunes dans les connaissances entourant l'efficacité, l'efficience, ainsi que la conception et la mise en œuvre des PEMS en Nouveau Brunswick.



Méthode de l'évaluation

Les constatations sont tirées de 7 études d'évaluation distinctes qui utilisent une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives, notamment :

- une analyse des impacts différentiels, pour les personnes qui ont entamé leur participation à une intervention entre 2010 et 2012 ;
- une analyse des résultats ;
- une analyse coûts-avantages (qui tient compte des économies réalisées au chapitre des soins de santé) ;
- des entretiens réalisés auprès d'informateurs clés (19 représentants de la province et de prestataires de services) ;



- un questionnaire rempli par les responsables de programme ;
- une enquête auprès de 170 participants à l'Aide au travail indépendant ;
- des revues de documents et des revues de la littérature.



Principales constatations

Dans l'ensemble, l'analyse des impacts différentiels montre qu'à quelques exceptions près, la participation à la Formation et perfectionnement professionnel, aux Services d'aide à l'emploi et à la Subvention salariale à l'employeur améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement par rapport à ce que l'on constate chez les non-participants similaires.

Une analyse par sous-groupe montre qu'à quelques exceptions près, la Formation et perfectionnement professionnel améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu pour la plupart des sous-groupes de participants, actifs et anciens. De plus, les participants masculins, les jeunes participants et les travailleurs âgés ayant uniquement reçu des Services d'aide à l'emploi ont amélioré leur participation au marché du travail comparativement aux non-participants similaires.

Une analyse régionale des impacts différentiels de la Formation et perfectionnement professionnel montre que les participants augmentent leur participation au marché du travail et réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement au sein des municipalités de Fredericton et Moncton et en dehors de celles-ci.

À quelques exceptions près, les coûts des investissements initiaux des programmes sont absorbés avec le temps.

L'évaluation a également révélé que d'après une enquête menée auprès des participants au programme d'Aide au travail indépendant, près de 50 % des répondants à l'enquête qui avaient lancé une entreprise étaient toujours en activité à l'hiver 2020 (entre 2 et 4 ans après la fin du programme). De plus, 70 % des répondants ont déclaré que leur situation financière était à peu près la même ou

meilleure après le programme qu'avant le début du programme.

Après avoir participé à la Formation et perfectionnement professionnel, les apprentis augmentent leurs revenus d'emploi et réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Le Nouveau-Brunswick utilise les Services d'aide à l'adaptation et la Formation de la main-d'œuvre pour aider les employeurs, les collectivités ou les industries à s'adapter aux changements au sein de la population active et à combler leurs besoins en ressources humaines.

La province utilise la mesure de soutien Recherche et innovation pour trouver des stratégies et des ressources nouvelles ou améliorées, conçues pour aider les membres de la population active.



Recommandations

L'évaluation a formulé 2 recommandations.

Recommandation 1: On incite le Nouveau-Brunswick à communiquer ses leçons apprises, ses pratiques exemplaires et ses expériences de défis associées à la conception et à la mise en œuvre de programmes, et à en discuter. Ces discussions avec EDSC devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.

Recommandation 2: On incite le Nouveau-Brunswick à poursuivre ses efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données en vue de soutenir la production de rapports, la mesure du rendement et les évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et provinciale.